



RÈGLEMENT APPEL À PROJETS STRUCTURANT 2025

Préambule

Le Cancéropôle Île-de-France a pour mission d'animer et de fédérer la recherche francilienne en cancérologie.

Dans ce cadre, le Cancéropôle souhaite fédérer les équipes franciliennes autour de projets fédérateurs impliquant au moins deux institutions du Cancéropôle et/ou Sirics franciliens en lançant un appel d'offres Structurant.

Deux Sirics et/ou membres du GIP¹ *MINIMUM* devront soutenir l'achat d'équipement(s).

Le Cancéropôle financera au maximum 66% du coût Hors Taxe de l'équipement.

Seront prioritaires les projets ayant le plus de soutiens de Sirics et/ou membres et dont la pertinence scientifique sera avérée.

L'achat d'équipement inclut l'achat de logiciels de recherche identiques pour plusieurs institutions de manière à permettre une homogénéisation de la structuration et de l'analyse des données dans un but de mutualisation des connaissances et des expertises de recherche contre le cancer.

¹ Institutions membres du Cancéropôle Île-de-France : AP-HP, Ceph-Fondation Jean Dausset, Gustave Roussy, Institut Curie, Institut Pasteur, Sorbonne Université, Université de Paris Cité



APPEL A PROJETS 2025

Cet appel d'offre s'adresse à l'ensemble des équipes de recherche impliquées dans la recherche contre le cancer localisées en Île-de-France.

La réponse à l'appel à projets est rédigée en langue française, accompagnée d'une version en langue anglaise si le candidat le souhaite.

Taux et montant des subventions	- Le cofinancement du Cancéropôle sera au maximum de 66% de l'assiette des dépenses éligibles HT (ie TTC déduit de la TVA récupérable) - Le co financement du Cancéropôle est d'un maximum de 400 000 euros
Conditions d'éligibilité	- Porté par des équipes de recherche localisées en région Île-de-France - Associant au minimum deux Sirics franciliens ou institutions membre du Cancéropôle Île-de-France - L'équipement devra être mis à disposition sur une plateforme académique francilienne impliquée dans la recherche contre le cancer, ayant une politique de management de la qualité assurant de la bonne gestion de leurs matériels et infrastructure et des services proposés. Elle devra donc être certifiée ISO 9001:2015 et/ou labellisée (IBISA). Ces plateformes doivent être ouverte à toute la communauté scientifique académique ou privé d'Île de France. - Co financements <u>acquis</u> - Lettre d'intention : formulaire en ligne - Dossier complets : formulaire en ligne et version papier envoyée par courrier revêtue des signatures au Cancéropôle Île-de-France.
Inéligibilité	- Dossier ne respectant pas les critères d'éligibilité - Dossier incomplet
Dépenses éligibles	- Coût d'acquisition des équipements - Maintenance
Dépenses inéligibles	- Fonctionnement, consommables - Personnel
Composition du dossier	- Présentation des équipes - Charte de fonctionnement prévoyant les conditions d'accès élargi à l'équipement - Projet scientifique
Critères d'évaluation	- Qualité scientifique du projet : 3/10 - Qualité scientifique des porteurs : 2/10 - Caractère collaboratif au niveau régional : 3/10 - Faisabilité dans la durée du projet : 1/10 - Solidité du montage financier : 1/10
Calendrier	16 janvier 2025 : lancement de l'appel à projets sur le site internet du Cancéropôle Île-de-France http://www.canceropole-idf.fr 31 mars 2025, midi : Clôture de la soumission des lettres d'intention au Cancéropôle par formulaire en ligne sur le site du



	Cancéropôle Île-de-France l'horodatage de réception faisant foi • Mi-juillet 2025 : information des candidats sélectionnés et non retenus • 22 Septembre 2025 : Clôture de la soumission des dossiers complets par formulaire en ligne sur le site du Cancéropôle Île-de-France l'horodatage de réception faisant foi et original en version papier par courrier revêtu des signatures au Cancéropôle Île-de-France, Hôpital Saint-Louis, 1 avenue Claude Vellefaux 75010 Paris, le cachet de la poste faisant foi • Novembre 2025 : début des projets fin du projet (dépenses réglées) • Novembre 2027 : fin du projet (dépenses réglées)
--	--

Expertise et décision

Les projets sont sélectionnés par l'Assemblée générale du Cancéropôle qui peut s'appuyer sur des experts.

Le jury n'est pas tenu de motiver ses décisions. Il statue en toute indépendance et ses décisions sont souveraines.

Règles applicables aux projets retenus

Les dépenses afférentes au projet devront avoir été décaissées dans les deux ans après le début des projets.

Des rapports scientifiques et financiers seront impérativement à produire : le non-respect des dates de remise entraînera la dénonciation de la convention et la perte de la subvention :

- Un rapport final accompagné d'un plan de gestion des données
- Quatre rapports de suivi annuel pendant les quatre années suivant la fin du projet.